

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mercredi 25 juin 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

- PRÉSENCES :**
- Alexandre Provost – président du CA
 - Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA
 - Danielle Beaumont
 - Véronique Beaulac
 - Yanick Cloutier
 - Jennifer Floymon
 - Marc-André Gauthier
 - Mathieu Jeanneau
 - Guy Lajoie
 - Sylvie Nadeau
 - Anne-Marie Noël
 - Sylvie Poirier
 - administrateurs·trices
- PERMANENCE :**
- Marie-Claude Huberdeau – directrice générale
 - Mario Champagne – directeur général adjoint et secrétaire général
 - Sophie Latreille – directrice générale adjointe
 - Sylvie Ménard – directrice générale adjointe
- INVITÉS :**
- Geneviève Archambault – directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Louise Berleur – directrice de l'École professionnelle des Métiers et des services éducatifs en formation professionnelle
 - André-Paul Bouchard – coordonnateur à la valorisation de la donnée
 - Alain Camaraine – directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Nicolas Emery – directeur du Centre d'éducation des adultes, La Relance et des services éducatifs en formation générale aux adultes
 - Alexandra Langlois – directrice du Service des communications
 - Katleen Loïselle – directrice du Service des ressources humaines
 - Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières
 - Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe
 - Taïga Waelput-Lavallée – directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- ABSENCE :**
- Alexandre Marion – administrateur
-

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 31.

Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2025-06-25-CA-01](#)

Il est proposé par Sylvie Nadeau :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 4.3. De Carole Arav, sous-ministre au ministère de l'Éducation – Obligation d'adopter un budget équilibré. (document séance tenante).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 20 mai 2025 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2025-06-25-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 20 mai 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance ;

Il est proposé par Mathieu Jeanneau :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 mai 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

4.1. De Sylvie Lamarche – démission à titre d'administratrice en date du 30 mai 2025.

4.2. De Bernard Drainville, ministre de l'Éducation – Approbation du PBE 2023 relativement au projet de construction d'une école primaire à Saint-Jean-sur-Richelieu. (document)

4.3. De Carole Arav, sous-ministre au ministère de l'Éducation – Obligation d'adopter un budget équilibré. (document séance tenante).

5. Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.

7. Mot du président

Alexandre Provost en est à sa dernière séance du conseil d'administration, puisque son mandat se termine au 30 juin 2025. Il remercie les membres du conseil, ainsi que les membres du personnel pour leur confiance et leur collaboration tout au long de son mandat.

Il en profite aussi pour féliciter tous les élèves pour l'année qui se termine et tout particulièrement les élèves finissants.es qui ont obtenu une diplomation ou une qualification.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

À son tour, Marie-Claude Huberdeau félicite chacun des élèves pour le travail et les efforts fournis tout au long de l'année scolaire qui se termine et remercie tous les membres du personnel pour leur engagement et leur dévouement.

Madame Huberdeau mentionne que malgré les avis publics publiés quant à l'adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaires qui devait se faire par le conseil d'administration au cours de la présente séance, cela ne pourra être fait.

Elle précise que selon le projet des règles budgétaires reçu le 12 juin dernier du ministère de l'Éducation, nous estimons en ce moment, qu'un effort budgétaire d'environ 22 000 000 \$ sera demandé de la part du CSSDHR. En conséquence, nous devons prendre le temps nécessaire pour identifier le meilleur scénario pour présenter un budget équilibré et ce, tel qu'exigé par la *Loi sur l'instruction publique* et faire en sorte d'affecter le moins possible les services directs aux élèves, tout en étant conscient que les efforts requis auront des impacts sur lesdits services.

Il est prévu que le conseil d'administration puisse adopter le budget au courant des mois d'août ou septembre prochain.

De plus, elle dépose un document consolidant les décisions prises par la direction générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

En terminant, elle souligne l'engagement d'Alexandre Provost à titre de président du conseil d'administration depuis 2020. La confiance accordée et le respect des rôles et responsabilités de la direction générale et du conseil d'administration ont contribué grandement au travail réalisé depuis son entrée en fonction ainsi qu'à la cohérence et à la maturité du conseil d'administration.

Elle remercie également Sylvie Poirier et Sylvie Nadeau, dont le mandat se termine le 30 juin 2025, ainsi que Sylvie Lamarche pour leur implication au conseil d'administration.

9. Points de décision

9.1. Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général (document et document séance tenante)

[Résolution 2025-06-25-CA-03](#)

Considérant l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la directrice générale ou le directeur général du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration ;

Considérant la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer ;

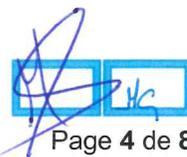
Considérant que les besoins locaux ont été colligés dans le document « *Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire* » ;

Il est proposé par Sylvie Poirier :

D'adopter le document « *Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire* » ;

De transmettre ce document au ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A blue ink signature is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the letters 'K' and 'G' in a stylized font, likely representing the initials of the signatory.

9.2. Politique relative à la santé, la sécurité et le bien-être au travail - Adoption (documents)

[Résolution 2025-06-25-CA-04](#)

Considérant la volonté du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières (CSSDHR) d'actualiser sa *Politique de promotion de la santé et sécurité* adoptée le 8 juillet 2002 ;

Considérant la volonté du CSSDHR de renforcer la culture de prévention au sein de l'organisation ;

Considérant la volonté d'assurer une gestion proactive et intégrée des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être ;

Considérant le projet de *Politique relative à la santé, la sécurité et le bien-être au travail* adopté par le conseil d'administration, le 22 avril 2025, aux termes de la résolution 2025-04-22-CA-08 ;

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances ;

Il est proposé par Marc-André Gauthier :

Que soit adoptée la *Politique relative à la santé, la sécurité et le bien-être au travail* telle que déposée et présentée par Katleen Loiselle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Cessions de contrats de transport

9.3.1. Les Autobus E. Ménard & Fils inc. (document)

[Résolution 2025-06-25-CA-05](#)

Considérant que le 14 septembre 2022, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a octroyé à *Les Autobus E. Ménard & Fils inc.* un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028 relativement au service de 12 autobus et minibus, au montant de 910 461,50 \$ par an, indexé annuellement selon le taux déterminé par le ministère de l'Éducation ;

Considérant que l'article 44 du contrat de transport prévoit que L'ENTREPRISE DE TRANSPORT ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable du Centre de services scolaire ;

Considérant que l'article 106 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire dont la valeur est de 2 000 000\$ et plus ;

Considérant que Nancy Ménard, présidente du Groupe Ménard, demande au CSSDHR l'autorisation de transférer le contrat de *Les Autobus E. Ménard & Fils inc.* en faveur de *Autobus Richelieu inc.*, laquelle est une société du Groupe Ménard, le ou vers le 30 juin 2025 aux termes d'une réorganisation corporative;

Il est proposé par Danielle Beaumont :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise le transfert dudit contrat de *Les Autobus E. Ménard & Fils* en faveur de *Autobus Richelieu inc.*, laquelle est une société du Groupe Ménard, le ou vers le 30 juin 2025 aux termes d'une réorganisation corporative, et de mandater monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet au présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.2. *Les Autobus St-Alexandre inc.* (document)

[Résolution 2025-06-25-CA-06](#)

Considérant que le 14 septembre 2022, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a octroyé à *Autobus St-Alexandre inc.* un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028 relativement au service de 6 autobus et minibus, au montant de 439 041,14 \$ par an, indexé annuellement selon le taux déterminé par le ministère de l'Éducation ;

Considérant que l'article 44 du contrat de transport prévoit que L'ENTREPRISE DE TRANSPORT ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable du Centre de services scolaire ;

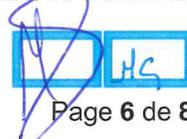
Considérant que l'article 106 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire dont la valeur et de 2 000 000\$ et plus ;

Considérant que Nancy Ménard, présidente du Groupe Ménard, demande au CSSDHR l'autorisation de transférer le contrat de *Autobus St-Alexandre inc.* en faveur de *Autobus Richelieu inc.*, laquelle est une société du Groupe Ménard, le ou vers le 30 juin 2025 aux termes d'une réorganisation corporative ;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise le transfert de contrat de *Autobus St-Alexandre inc.* en faveur de *Autobus Richelieu inc.*, laquelle est une société du Groupe Ménard, le ou vers le 30 juin 2025 aux termes d'une réorganisation corporative, et de mandater monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet au présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Page 6 de 8

9.4 Déclaration de l'employeur au barreau du Québec – Dispense au fond d'assurance responsabilité professionnelle (document)

[Résolution 2025-06-25-CA-07](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a à son service exclusif Me Sabrina Di Pisa, avocate ;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

De déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*, que le CSSDHR se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Sabrina Di Pisa, avocate dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification extraordinaire

Sylvie Poirier, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre extraordinaire du comité de vérification qui a eu lieu le 25 juin 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur les règles budgétaires 2025-2026, un état de situation concernant les orientations budgétaires 2025-2026 et sur le résultat de l'audit au 31 mars 2025.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Guy Lajoie, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui a eu lieu le 27 mai 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur le projet de *Politique relative à la sécurité de l'information*, la formation des membres des conseils d'établissement, l'évaluation du conseil d'administration, le suivi de la révision des écrits de gestion, l'intégration des nouveaux administrateurs et la planification des travaux 2025-2026.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Danielle Beaumont, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 17 juin 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur le profil de compétences de la direction générale en fonction des besoins locaux.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Marc-André Gauthier, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité consultatif du transport qui a eu lieu le 22 mai 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur la révision de zones particulières, l'indexation et frais chargés aux parents en 2025-2026, la préparation de la rentrée scolaire 2025-2026, les communications 2025-2026, le calendrier des rencontres de la prochaine année et les bris de service.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2025-06-25-CA-08](#)

Il est proposé par Alexandre Provost :

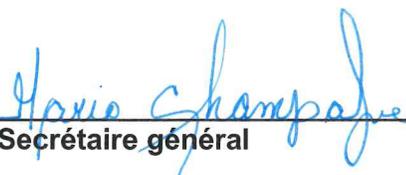
Que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre



Président du CA



Secrétaire général